



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 15 octobre 2019

à 19h30 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Compte rendu de réunion

Présents : M. AUBOUIN Jean, Mme BARATHE Yolande, Mme BASSET Marie-France, M. BERTON Christian, M. BONNEAU François, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, Mme COUILLAUD Véronique, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FAURE Annick, Mme FOURNIER Claudine, M. GODICHAUD Patrick, Mme GRAFEUILLE Marie-Noëlle, Mme HARMAND Emmanuelle, M. LACROIX Frédéric, M. LAIDET Michel, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme MANCIA Dominique, M. MANGUY Claude, M. MARCHESSON Philippe, M. MASSÉ Éric, Mme MASSÉ Méline, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROBERT-MORISSET Véronique, Mme ROY Françoise, M. ROYOUX Clarisse, M. TRAINAUD Michel, M. TRICOIRE Pascal, M. TURQAT Philippe, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian.

Excusés : Mme CHAILLOU Marie-Françoise, M. MORICHON Brice.

Absents : M. AUDEBERT Jean-Christophe, M. AUDEBERT Éric, M. BARBIAN Frédéric, M. BAUNIER Hugues, Mme BLIN Béatrice, M. BOYELDIEU Stéphane, M. FOURNIER Bernard, Mme MAREC-FUSCO Béatrice, Mme MICHAUD Line.

Excusés ayant donné procuration : M. CHASSAGNE Alain à M. MANGUY Claude, M. FAURE Hervé à M. TRAINAUD Michel, M. MAROT Michel à M. BERTON Christian, M. MOUNIER Mickaël à M. MARCHESSON Philippe, M. MONTHUBERT Billy à M. TURQAT Philippe, M. PATTE Hervé à M. LACROIX Frédéric, Mme VALLÉE Armelle à Mme BARATHE Yolande, Mme VANDESTICK Laurence à Mme MANCIA Dominique.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle, M. TRIOUILLIER Xavier (DGS).

Mme HARMAND Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

1 / Approbation du compte rendu du 10 septembre

Le compte rendu est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2 – Actualisation du contrat d'assurance des risques statutaires passé auprès du CDG 16

La commune adhère au contrat d'assurance couvrant les agents affiliés à la CNRACL par le biais d'un marché conclu par le centre de gestion de la Charente. En raison d'un accroissement de la sinistralité, le CDG 16 a décidé d'appliquer au 01/01/2020 une franchise de 15 % des indemnités journalières. Le taux de cotisation reste inchangé. Il convient de décider si la commune accepte cette actualisation de contrat. A l'unanimité, l'ensemble des conseillers présents décide l'actualisation du contrat.

3 – Rétrocession des espaces verts de deux lotissements à LOGELIA

Logélia propose une rétrocession à l'euro symbolique des espaces verts de deux lotissements (Bois Vert et La Massicotte) au profit de la commune. L'intégralité des frais inhérents à cette formalité serait à la charge de Logélia. Le conseil municipal décide de ne pas accepter la rétrocession puisque moins de 50 % du lotissement appartient à des personnes privées.

4 – Non restitution d'une caution pour un logement communal

Un locataire a quitté un logement communal fin août et l'état des lieux révèle que des travaux de remise en état sont nécessaires. Aussi, il est proposé au conseil de ne pas lui reverser la caution d'un montant de 337.06 € afin de réaliser les travaux de remise en état. En raison des dégâts réalisés par l'ancien locataire dans le logement, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas restituer la caution pour ce logement communal.

5 – Adoption des statuts du Sivos de Gourville

Les statuts adoptés dernièrement ont fait l'objet d'observations de la part de la sous-préfecture de Cognac, il convient donc d'en tenir compte. Le Sivos a validé de nouveaux statuts qu'il convient d'adopter. Le conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux statuts du SIVOS.

6 – Désignation des membres du Sivos de Gourville

Les nouveaux statuts étant adoptés, il convient de prendre une délibération qui validera la désignation des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants.

Le conseil municipal décide de désigner les personnes suivantes comme membres :

Membres titulaires : Patrick Godichaud – Dominique Mancía – Nicole Lanfranchi – Mickaël Mounier – Fabrice Caiveau.

Membres suppléants : Marie-France Basset – Claudine Fournier – Claude Manguy – Michel Trainaud – Christian Berton.

7 - Révision des tarifs de cantine scolaire

Actuellement, la délibération prévoit un tarif pour les « agents de service ». Si les agents de la collectivité utilisent ce service de restauration, il convient de revoir l'intitulé comme suit : « agents de la collectivité ». De même, il convient de prévoir un tarif pour les intervenants en milieu scolaire. Le conseil municipal décide de fixer, à l'unanimité, à 4,60 euros le tarif pour les intervenants en milieu scolaire. De plus, il décide dans les mêmes proportions de valider la modification de l'intitulé par les « agents de la collectivité ».

8 – Décisions modificatives budgétaires

Dans le cadre de la taxe d'aménagement attribuée à la commune, la DDFIP demande une restitution de trop perçu de 5014.59 €. Cette dépense n'étant pas prévue au budget, il convient de prélever cette somme au compte 020 « dépenses imprévues d'investissement » pour le compte 10226 « Taxe d'aménagement ».

Le conseil municipal décide de voter à l'unanimité cette décision modificative budgétaire.

Le conseil municipal décide de prélever la somme de 7272 € au compte 020 « dépenses imprévues d'investissement » pour le compte 2051.346 « concessions et droits similaires » afin d'engager rapidement les travaux d'intégration des données du cimetière de Gourville dans le logiciel.

9 – Avis sur l'adhésion volontaire de deux syndicats mixtes au CDG 16

Le centre de gestion de la Charente nous informe que le syndicat mixte des bassins de Goire, de l'Issoire et de la Vienne ainsi que le syndicat mixte des bassins Charente et Péruse souhaitent adhérer au CDG 16. Ce dernier demande à chaque conseil municipal de se prononcer sur ces adhésions.

Le conseil municipal ne s'oppose pas à l'adhésion de ces deux syndicats au CDG 16.

10- Questions et informations diverses

- a/ Le directeur départemental des finances publiques a rencontré le Maire pour lui faire part des évolutions du périmètre des trésoreries.
- b/ Des fiches d'intervention à destination des services techniques sont à la disposition de tous à l'accueil de la mairie.
- c/ Point sur la demande d'un habitant pour sécuriser sa sortie d'habitation à Sonneville.
- d/ Un terrain comportant huit lots route d'Anville, d'une superficie de 11 412 m², est en vente au prix de 9.50 € le M² (soit un total de 108 414 €). Le conseil municipal se montre intéressé par l'achat de ce terrain.
- e/ La Croix-Rouge envisage la construction d'un EPHAD de 80 lits d'ici 2023 à Rouillac.
- f/ Une distribution de sacs jaunes sera réalisée durant une journée et demie aux services techniques, probablement seconde semaine de décembre, à destination des résidents de la commune.
- g/ Pour information, deux agents communaux réalisent les exhumations au cimetière de Rouillac ainsi que les reprises de concessions.
- h/ Une réunion aura lieu le 4 novembre à la communauté de communes, relative à l'association La Palène.
- i/ Des stationnements gênants sont signalés : rue d'Angoulême face à l'église et camping-car rue de Mareuil.
- j/ Quelques habitants se plaignent des déjections canines sur l'ensemble des trottoirs de la ville.
- k/ A Plaizac, des riverains demandent si la rue du Prieuré va rester longtemps barrée car le passage des véhicules est impossible.
- l/ Une réunion avec le CAUE est programmée le jeudi 17 octobre concernant la pharmacie de Rouillac.
- m/ Remerciements :
 - o De la chambre d'agriculture pour la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes de Sonneville afin d'organiser une réunion.
 - o Du conseil municipal d'Aigre pour l'aide apportée à l'occasion du Tour Poitou-Charentes.

La séance est levée à 21 h 15.

Le Maire

Michel TRAINAUD